

Du 27/02/2015 au 22/03/2015



50€ REMBOURSÉS

pour l'achat d'une montre Pebble
ou d'un casque Beats Solo 2*

Offre valable dans l'ensemble des magasins Clubs Bouygues Telecom participants ou sur www.accessoires.bouyguestelecom.fr ou en composant le 3106 ou le 3100 (si client professionnel)⁽¹⁾

*Montres Pebble éligibles : 0855906004061, 0855906004108, 0855906004184, 0855906004245, 0855906004054
Casques Beats Solo 2 éligibles : 0848447012596, 0848447012619



• Participation par Internet

Participez en vous connectant sur :

www.offres-de-remboursement-bouygues-telecom.com

avec la référence W441
ou en flashant le QR Code ci-contre.

Vous pourrez suivre l'état d'avancement de votre dossier sur le site internet



• Participation Courrier

Complétez ce coupon-réponse et retournez le **obligatoirement accompagné des trois éléments demandés ci-dessous** :

1/ Coller l'original du code-barre de la montre pebble ou du casque beats Solo 2 acheté.

2/ Joindre une copie de la facture ou du ticket de caisse ou de l'email de validation de commande correspondant à l'achat de la montre pebble ou du casque beats Solo 2 en magasin ou en composant le 3106 ou le 3100 (si client professionnel)⁽¹⁾ ou sur www.accessoires.bouyguestelecom.fr entre le 27/02/2015 et le 22/03/2015.

3/ Joindre un RIB comportant les codes IBAN et BIC. En cas de plusieurs achats simultanés, votre dossier comprendra : une copie de tous les tickets de caisse / emails de confirmation de commande, autant de coupons et de codes-barres que d'accessoires achetés et un seul RIB comportant les codes IBAN et BIC.

Renvoyez le tout sous enveloppe suffisamment affranchie au plus tard avant le 13/04/2015 à l'adresse suivante :

W441 - 50€ Montre Pebble & Casque Beat
Sogec Gestion - 91973 Courtabœuf Cedex

Je confirme joindre à mon courrier les pièces justificatives et le RIB cités ci-dessus

Signature :

W441 50€ REMBOURSÉS Montre Pebble ou Casque Beats Solo 2 du 27/02/2015 au 22/03/2015

Coupon-réponse à remplir dans son intégralité, en lettres majuscules et à retourner à l'adresse suivante : W441 - 50€ Montre Pebble & Casque Beat
Sogec Gestion - 91973 Courtabœuf Cedex

NOM

PRÉNOM

Adresse

Code postal Ville

Adresse email @

N° de mobile*

Coller ici l'original du code-barres de l'accessoire acheté (13 chiffres) :

J'accepte de recevoir des informations commerciales de Réseau Club Bouygues Telecom par courrier électronique.

*Obligatoire pour le suivi de votre demande.

Sauf opposition, les informations contenues dans la présente demande sont utilisées par Réseau Clubs Bouygues Telecom pour l'exploitation et la promotion de son service et, le cas échéant, de ses partenaires. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données auprès de : Réseau Clubs Bouygues Telecom Direction informatique - Informatique et Libertés - Le Technopôle - 13-15 avenue du Maréchal Juin - 92369 Meudon.

• Renseignements et suivi de la demande

Pour suivre l'état d'avancement de votre dossier et pour tout renseignement : appeler le 01 70 56 59 18 (du lundi au samedi de 8h à 20h) prix d'un appel national non surtaxé ou sur www.offres-de-remboursement-bouygues-telecom.com

Vous serez averti par SMS de votre remboursement.

Date limite de réclamation : 11/05/2015

Offre valable du 27/02/2015 au 22/03/2015 dans l'ensemble des magasins Clubs Bouygues Telecom participants ou en composant le 3106 ou le 3100 (si client professionnel)⁽¹⁾ ou sur www.accessoires.bouyguestelecom.fr.

⁽¹⁾Prix d'un appel local depuis un poste fixe ou depuis votre mobile.

Liste des magasins participants sur magasins.bouyguestelecom.fr. Le montant du remboursement ne peut excéder le prix payé pour le ou les accessoire(s) concerné(s) par le client en magasin. Offre non cumulable avec toutes les offres de remboursement constructeurs en cours sur les accessoires. Vous serez remboursé dans un délai de 4 semaines maximum à compter de la date de réception de votre demande complète et conforme. Offre réservée à toute personne résidant en France métropolitaine (Corse incluse). Aucune réclamation ne sera prise en compte au delà du 11/05/2015. Toute demande incomplète, illisible ou raturée ne sera pas prise en compte. Timbre de la demande non remboursé.